

# LES ELECTIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS



## Public

- Dirigeants
- Assistants RH
- DRH/RRH
- Juristes

## Prérequis

Aucun

## Accessibilité

[Tous nos espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.](#)

## Agenda

Durée : 1 jour (7 heures)

Date(s) : Nous consulter

Lieu : Cité des entreprises 60 avenue Jean Mermoz 69008 LYON

## Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas jurisprudentiels
- Appui sur des situations vécues
- Quiz
- Remise d'un support de formation

## Modalités de suivi et d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Evaluation de fin de formation (Quiz)

## Tarif

500 € HT

## Contact

Laurence JOUVE

04 78 77 06 71

[l.jouve@uimmlyon.com](mailto:l.jouve@uimmlyon.com)

## Délai d'accès

Vous avez jusqu'à 3 jours avant la date de la formation pour vous inscrire.

## Objectifs

- Identifier le rôle et les attributions du CSE
- Distinguer les moyens d'action du CSE
- Optimiser le fonctionnement opérationnel de cette nouvelle institution
- Déterminer les enjeux d'une adaptation du fonctionnement du CSE au contexte de l'entreprise

## Programme

### L'organisation du CSE

- Les élections professionnelles
- Le niveau de mise en place du CSE
- La composition du CSE, les désignations, les commissions

### Les règles de fonctionnement du CSE

- Les réunions ordinaires et extraordinaires
- L'organisation des réunions
- Le règlement intérieur

### Les attributions du CSE

- Les attributions économiques et de santé/sécurité : consultations récurrentes et ponctuelles, les délais de consultation
- Les activités sociales et culturelles
- Les droits d'alerte, le recours aux experts
- Les moyens d'information, la BDES (base de données économiques et sociales)

### Les droits et moyens attribués aux membres du CSE pour exercer leur mandat

- Les heures de délégation, le local, la liberté de circulation, la protection spécifique, la formation des élus
- Les deux budgets et les transferts entre budgets

**Focus sur les nouvelles possibilités de négociation pour adapter le fonctionnement du CSE aux spécificités de l'entreprise**